



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 FEVRIER 2016

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 Février 2016

Nombre de membres composant le Conseil : 29

Présents : 22

Absents : 7

Pouvoirs : 7

L'an 2016, le mercredi 24 février, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique Salle du Conseil, Hôtel de Ville, sur convocation en date du 16 février 2016.

Sont présents : Hélène GENTE, Michel MARTIN, Mireille BREMOND, Éric BRUCHET, Antoine ALLEGRINI, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Christian BRONDOLIN, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, LEMAITRE Régine, Ghislaine GUY, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Didier FERREINT, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Absents donnant pouvoir :

MANDANT	MANDATAIRE
Emmanuelle AZARD	Régine LEMAITRE
Valentine HENTIC	Eric BRUCHET
Anthony MOTOT	Antoine ALLEGRINI
Vincent DAVAL	Claude MARTINELLI
Armelle ANDREIS	Régis ARMENICO
Paula EIDENWEIL	Nadine POURCIN
J.Pierre CHABERT	Philippe PIGNET

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, désigne, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Madame Mireille BREMOND est désignée pour remplir cette fonction.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame le Maire, la séance est ouverte à 18h40.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2016.

Mme REILLE souhaite apporter une modification au point N°10 concernant son intervention il est donc modifié au PV du 27 janvier le texte comme suit : **Mme REILLE demande si les agents en charge des espaces verts avaient reçu une formation de certification phyto.**

M.PIGNET souhaite apporter une modification au point N°8 concernant son intervention il est donc modifié au PV du 27 janvier le texte comme suit : **L'effet thermique des ondes électromagnétiques sur les cellules sont faibles.**

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Michel MARTIN, Mireille BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuracy Valentine HENTIC), Antoine ALLEGRINI (+ procuracy Anthony MOTOT), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Claude MARTINELLI (+ procuracy Vincent DAVAL), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Christian BRONDOLIN, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, LEMAITRE Régine (+ procuracy Emmanuelle AZARD), Ghislaine GUY, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO (+ procuracy Armelle ANDREIS), Didier FERREINT, Philippe PIGNET (+ procuracy J.Pierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuracy Paula EIDENWEIL).

- **Approuve** le compte-rendu des délibérations du 27 Janvier 2016.

1-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 –BUDGET PRINCIPAL

Le compte de gestion du receveur comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé. Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- la situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- et les résultats de celui-ci.

Une partie des opérations apparaissant dans le compte de gestion figure également au compte administratif.

La lecture des opérations passées au titre de 2015 n'appelle aucune observation particulière car les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont identiques au compte administratif et au compte de gestion.

Résultat budgétaires de l'exercice 2015

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice
Investissement	1 584 053,46	2 299 114,71	-715 061,25
Fonctionnement	7 704 961,27	5 623 530,50	2 081 430,77
Total Cumulé	9 289 014,73	7 922 645,21	1 366 369.52

Résultat d'exécution du budget 2015

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2014	Part affectée à l'investissement : exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	3 043 812,21	0	-715 061,25	2 328 750,96
Fonctionnement	2 447 955,73	0	2 081 430,77	4 529 386,50
Total	5 491 767,94	0	1 366 369.52	6 858 137,46

Le **résultat de clôture** pour l'année 2015 se porte à **6 858 137,46** euros (5 491 767,94 euros en 2014) et comporte :

- un excédent d'investissement de **2 328 750,96** euros
- un excédent de fonctionnement de **4 529 386,50** euros

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Michel MARTIN

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 24 voix pour : Hélène GENTE, Michel MARTIN, Mireille BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Antoine ALLEGRINI (+ procuration Anthony MOTOT), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Claude MARTINELLI (+ procuration Vincent DAVAL), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Christian BRONDOLIN, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, LEMAITRE Régine (+ procuration Emmanuelle AZARD), Ghislaine GUY, Philippe PIGNET (+ procuration J.Pierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Par 5 Abstentions : Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO (+ procuration Armelle ANDREIS), Didier FERREINT.

- **Approuve** le Compte de Gestion 2015 dressé par M. le Trésorier Principal

2-COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité pour l'année 2015. Il rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par Madame le Maire pour approbation.

Résultat budgétaires de l'exercice 2015

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice
Investissement	1 584 053,46	2 299 114,71	-715 061,25
Fonctionnement	7 704 961,27	5 623 530,50	2 081 430,77
Total Cumulé	9 289 014,73	7 922 645,21	1 366 369.52

Résultat d'exécution du budget 2015

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2014	Part affectée à l'investissement : exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	3 043 812,21	0	-715 061,25	2 328 750,96
Fonctionnement	2 447 955,73	0	2 081 430,77	4 529 386,50
Total	5 491 767,94	0	1 366 369.52	6 858 137,46

Le **résultat de clôture** pour l'année 2015 se porte à **6 858 137,46** euros (5 491 767,94 euros en 2014) et comporte :

- un excédent d'investissement de **2 328 750,96** euros
- un excédent de fonctionnement de **4 529 386,50** euros

Les restes à réaliser d'investissements à reporter au budget 2016

En dépenses, les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses et recettes engagées au cours de l'exercice budgétaire écoulé mais non mandatées ou titrées au 31 décembre 2015. Ils sont obligatoirement repris au budget 2016.

Intitulé	Articles / Opérations	Montant à reporter
Frais d'études	2031	45 178
TOTAL Chapitre 20		45 178 €
Acquisition matériel roulant	21571 / 05	82 381,05 €
Acquisition matériel outillage voirie	21578 / 04	8 295,64 €
Acquisition matériel bureau informatique	2183 / 22	18 107,85 €
Acquisition mobilier matériel scolaire	2184 / 03	23 187,49 €
Acquisition matériel des écoles	2184 / 100	555 €
Autres immobilisations corporelles (Autres Mobiliers)	2188 / 11	32 913,60 €
TOTAL Chapitre 21		165 440,63 €
Aménagement Equipements Sportifs	2313 / 42	11 542,59 €
Réhabilitation logement sociaux	2313 / 97	102 991,12 €
Travaux hydrauliques	2313 / 96	80 289,60 €
Aménagement RDC mairie, centre culturel, écoles...	2313 / 07	19 734,34 €
Travaux d'éclairage public	2315 / 21	7 380 €
Travaux de voirie Petit Chemins	2315 / 91	4 749 €
Travaux de voirie	2315 / 32	8 539,20 €
Aménagement rond-point Mille Bouquets	2315 / 94	38 317,68 €
TOTAL Chapitre 23		273 543,53 €
TOTAL DEPENSES		484 162,16 €
Subventions d'Investissement Département		
Installation Vidéo Protection	1323 / 87	25 252 €
Complexe sportif	1323 / 42	368 970 €
Menuiserie F. Mistral	1323 / 07	44 739 €
Réfection « Petits Chemins »	1323 / 91	60 000 €
Réfection petit bassin de la piscine	1323 / 93	36 800 €
Travaux hydrauliques	1323 / 96	53 526 €
Réfection grand bassin de la piscine	1323	60 000 €
TOTAL RECETTES		649 287 €

Reprise et affectation des résultats 2015 au budget 2016

Les résultats de l'exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

- **La section d'investissement** ne laisse pas apparaître de besoin de financement, mais un excédent de **2 493 875,80€** (excédent d'investissement de 2 328 750,96€ + solde des restes à réaliser de 165 124.84€)

- **La section de fonctionnement** présente un résultat cumulé de clôture 2015 excédentaire de **4 529 386,50€** qu'il conviendra d'affecter en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur – compte 002) et/ou en dotation complémentaire en réserve (compte 1068). Ces montants seront inscrits au budget primitif 2016.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Michel MARTIN

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 23 voix pour : Michel MARTIN, Mireille BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Antoine ALLEGRIINI (+ procuration Anthony MOTOT), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Claude MARTINELLI (+ procuration Vincent DAVAL), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Christian BRONDOLIN, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, LEMAITRE Régine (+ procuration Emmanuelle AZARD), Ghislaine GUY, Philippe PIGNET (+ procuration J.Pierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Par 5 Abstentions : Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO (+ procuration Armelle ANDREIS), Didier FERREINT.

- **Élit** M. MARTIN Michel, premier adjoint, président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2015 présenté par Madame le Maire ;
- **Approuver** le Compte Administratif 2015 du budget principal en l'absence de Madame le Maire, qui s'étant retiré, n'a pas pris part au vote :
- **Constata** les identités de valeur avec les écritures du trésorier principal relatives aux report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que décrits dans le tableau annexe

3-DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 – COMMUNE DE MALLEMORT

Les articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que l'organe délibérant doit tenir un débat sur les orientations budgétaires en vue de la préparation du budget 2016.

Dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, les conseillers municipaux débattent, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des orientations proposées pour l'élaboration du budget à venir.

Afin de pouvoir utilement débattre de ces orientations, une note explicative qui récapitule les points essentiels a été présentée :

- Résultats de l'exercice écoulé
- Restes à réaliser
- Principaux investissements projetés
- Niveau d'endettement
- Évolution des taux de la fiscalité locale
- Éléments d'analyse prospective

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Michel MARTIN

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 20 voix pour : Hélène GENTE, Michel MARTIN, Mireille BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Antoine ALLEGRIINI (+ procuration Anthony MOTOT), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Claude MARTINELLI (+ procuration Vincent DAVAL),

Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Christian BRONDOLIN, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, LEMAITRE Régine (+ procuration Emmanuelle AZARD), Ghislaine GUY.

Par 9 Abstentions : Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO (+ procuration Armelle ANDREIS), Didier FERREINT, Philippe PIGNET (+ procuration J.Pierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

- **Prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2016.

4-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET ANNEXE CAISSE DES ECOLES

Madame le chef de service comptable de la Trésorerie de Salon de Provence a remis à fin d'approbation par le Conseil Municipal, le Compte de Gestion de l'exercice 2015 du budget de la Caisse des Ecoles.

Le compte de gestion du receveur comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé. Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- la situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- et les résultats de celui-ci.

Une partie des opérations apparaissant dans le compte de gestion figure également au compte administratif.

La lecture des opérations passées au titre de 2015 n'appelle aucune observation particulière car les dépenses et les recettes en fonctionnement, sont identiques au compte administratif et au compte de gestion.

Résultat budgétaires de l'exercice 2015

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice
Investissement	0	0	0
Fonctionnement	179 904 ,85	177 573,62	2 331,23
Total Cumulé	179 904,85	177 573,62	2 331,23

Résultat d'exécution du budget 2015

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2014	Part affectée à l'investissement : exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	0	0	0	0
Fonctionnement	64 235,16	0	2 331,23	66 566,39
Total	64 235,16	0	2 331,23	66 566,39

Le **résultat de clôture** pour l'année 2015 se porte à **66 566,39** euros (64 235,16 euros en 2014) et comporte :

- un excédent de fonctionnement de **66 566,39** euros

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

L'assemblée délibérante,
Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Michel MARTIN, Mireille BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Antoine ALLEGRIANI (+ procuration Anthony MOTOT), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Claude MARTINELLI (+ procuration Vincent DAVAL), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Christian BRONDOLIN, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, LEMAITRE Régine (+ procuration Emmanuelle AZARD), Ghislaine GUY, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO (+ procuration Armelle ANDREIS), Didier FERREINT, Philippe PIGNET (+ procuration J.Pierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

- **Approuve** le Compte de Gestion 2015 dressé par Madame le Chef de services comptable de la Trésorerie de Salon de Provence.

5-COMPTÉ ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE CAISSE DES ECOLES

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la Caisse des Écoles pour l'année 2015. Il rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice.

Résultat budgétaires de l'exercice 2015

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice
Investissement	0	0	0
Fonctionnement	179 904 ,85	177 573,62	2 331,23
Total Cumulé	179 904,85	177 573,62	2 331,23

Résultat d'exécution du budget 2015

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2014	Part affectée à l'investissement : exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	0	0	0	0
Fonctionnement	64 235,16	0	2 331,23	66 566,39
Total	64 235,16	0	2 331,23	66 566,39

Le **résultat de clôture** pour l'année 2015 se porte à **66 566,39** euros (64 235,16 euros en 2014) et comporte :

- un excédent de fonctionnement de **66 566,39** euros

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

L'assemblée délibérante,
Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Michel MARTIN, Mireille BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Antoine ALLEGRIINI (+ procuration Anthony MOTOT), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Claude MARTINELLI (+ procuration Vincent DAVAL), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Christian BRONDOLIN, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, LEMAITRE Régine (+ procuration Emmanuelle AZARD), Ghislaine GUY, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO (+ procuration Armelle ANDREIS), Didier FERREINT, Philippe PIGNET (+ procuration J.Pierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

- **Élit** M.MARTIN Michel, premier adjoint, Président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2015 présenté par Madame le Maire ;
- **Approuve** le Compte Administratif 2015 de la Caisse des Écoles, en l'absence de Madame la Présidente, qui s'étant retiré, n'a pas pris part au vote ;
- **Constate** les identités de valeur avec les écritures du trésorier principal relatives aux report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que décrits dans le tableau annexe.

6-DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 – CAISSE DES ECOLES

Les articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que l'organe délibérant doit tenir un débat sur les orientations budgétaires en vue de la préparation du budget 2016

Les résultats suivants sont exposés pour l'année 2015 :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 177 573,62 €

Recettes : 178 904,85 € + 64 235,16 € = 244 140,01 €

Excédent : 66 566,39€

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

L'assemblée délibérante,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Michel MARTIN, Mireille BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Antoine ALLEGRIANI (+ procuration Anthony MOTOT), Françoise CHEROUE, Fernand LEGIER, Claude MARTINELLI (+ procuration Vincent DAVAL), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Christian BRONDOLIN, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, LEMAITRE Régine (+ procuration Emmanuelle AZARD), Ghislaine GUY, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO (+ procuration Armelle ANDREIS), Didier FERREINT, Philippe PIGNET (+ procuration J.Pierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

- **Prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2016.

7-REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Le loyer d'un local à usage d'habitation peut être révisé chaque année, à la date indiquée dans le contrat de location. La clause de révision prend pour référence le dernier indice de référence de loyers publié chaque trimestre par l'INSEE.

Au quatrième trimestre 2015, l'indice de référence des loyers s'établit à **125,28**. Sur un an, il est quasi stable, (2014 = 125,29).

Aux vues de ces informations, et étant donné la faible différence (**-0,01%**), le maintien des taux des loyers pour l'année 2016 au montant fixé en 2015 est proposé.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Michel MARTIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Michel MARTIN, Mireille BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Antoine ALLEGRIANI (+ procuration Anthony MOTOT), Françoise CHEROUE, Fernand LEGIER, Claude MARTINELLI (+ procuration Vincent DAVAL), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Christian BRONDOLIN, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, LEMAITRE Régine (+ procuration Emmanuelle AZARD), Ghislaine GUY, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO (+ procuration Armelle ANDREIS), Didier FERREINT, Philippe PIGNET (+ procuration J.Pierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

- **Décide** le maintien des taux des loyers communaux aux montants fixés en 2015.

8-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE POUR L'INSTALLATION DE CAMERAS SUR LE PERIMETRE DU COLLEGE « COLLINES DURANCE ».

Le Conseil Départemental, premier partenaire des collectivités, décide d'augmenter, dans le cadre des aides aux communes, l'enveloppe allouée à l'installation de vidéo protection notamment aux abords des collèges.

Afin d'accroître la surveillance autour du collège « Collines Durance » et optimiser la prévention à la sécurité la commune souhaite bénéficier de l'enveloppe budgétaire proposée par le Conseil Départemental.

Sur le plan financier, le devis estimatif détaillé pour l'installation de 3 caméras + 2 dômes est estimé à **24 920,00 € HT**.

Le Conseil Départemental prendrait en charge 40% du montant du coût de l'aménagement de ce dispositif.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Bruno LAQUAY

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Michel MARTIN, Mireille BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Antoine ALLEGRI (+ procuration Anthony MOTOT), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Claude MARTINELLI (+ procuration Vincent DAVAL), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Christian BRONDOLIN, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, LEMAITRE Régine (+ procuration Emmanuelle AZARD), Ghislaine GUY, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO (+ procuration Armelle ANDREIS), Didier FERREINT, Philippe PIGNET (+ procuration J.Pierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

- **Valide** le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéo-protection sur le périmètre du collège « Collines Durance » ;

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental la demande de subvention à hauteur de 40%.

QUESTIONS DIVERSES.

La séance est levée à 20h40